

2012_A156

OBJET : Zones d'activités - Amélioration des accès à la Zone d'activités des Joncquiers aux Pennes Mirabeau – Infrastructures – Election des membres du Jury en application de l'article 74 III, 4 a) du Code des marchés publics

Le 25 octobre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Font d'Aurumy, Chemin des Vertus à Fuveau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 octobre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BORDET André - BOULAN Michel - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BURLE Christian - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GARNIER Eliane - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURICE Jany - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PIN Jacky - PORTE Henri-Michel - QUARANTA Alain - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Juies - TAULAN Francis - VALETA Marie-José - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : AREZKI Alain suppléé par MENGEAUD Julien - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur - POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROCHE Annie donne pouvoir à CONTE Marie-Ange - BAUTZMANN Marcel donne pouvoir à FILIPPI Claude - BONTHOUX Odile donne pouvoir à BRAMI Héliot - BUCCI Dominique donne pouvoir à PATOT Gérard - CASSAN René donne pouvoir à SANGLINE Bruno - CIOT Jean-David donne pouvoir à GUINIERI Frédéric - DAVENNE Chantal donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - DILLINGER Laurent donne pouvoir à DECARA Yannick - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - FOUQUET Robert donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - JONES Michèle donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à DELOCHE Gérard - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - LOUIT Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - MAURET Jacques donne pouvoir à JAUME Emmanuelle - MERGER Reine donne pouvoir à GERACI Gérard - MERSALI Malik donne pouvoir à AGARRAT Henri - MICHEL Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à GARÇON Jacques - NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à CHORRO Jean - PAOLI Stéphane donne pouvoir à BENNOUR Dahbia - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BENON Charlotte - PIERRON Liliane donne pouvoir à TAULAN Francis - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MORBELLI Pascale - TERME Françoise donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - TONIN Victor donne pouvoir à GALLESE Alexandre - VENEL Gérard donne pouvoir à VEYRUNES Bernard

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BUCKI Jacques - CANAL Jean-Louis - CURINIER Erick - GOURNES Jean-Pascal - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Henri LAFON donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 25 OCTOBRE 2012

Rapporteur : Roger PELLENC
Co-rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Thématique : Développement économique et emploi / Zones d'activités

Objet : Amélioration des accès à la Zone d'activités des Joncquiers aux Pennes Mirabeau – Infrastructures – Election des membres du Jury en application de l'article 74 III, 4° a) du Code des marchés publics

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

C'est dans le cadre de la réhabilitation des zones d'activités qu'une consultation a été lancée pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre, visant l'amélioration de l'accès à la Zone d'Activités des Joncquiers aux Pennes-Mirabeau. Par délibération n°2011_A187, le Conseil communautaire du 15 décembre 2011 a procédé à l'élection des membres qui constituent le collège des élus communautaires au sein du jury.

Le Code des marchés publics exige pour ce marché la réunion d'un jury, composé conformément à l'article 24 - 1 du même Code.

Suite au renouvellement des délégués de la Commune de Venelles appelés à siéger au Conseil communautaire, il y a lieu de procéder à l'élection des nouveaux membres titulaires et suppléants du jury.

Exposé des motifs :

Le 16 Juillet 2004, le Bureau communautaire a autorisé, par délibération n° 2004_B144, le lancement d'une étude de faisabilité pour la réhabilitation de la Zone d'activités des Joncquiers située sur la Commune des Pennes Mirabeau.

Deux études de faisabilité ont in fine été menées, l'une réalisée en juillet 2005, en concertation avec la Direction Départementale de l'Équipement, alors propriétaire et gestionnaire de la route nationale, la seconde complémentaire a été menée en juin 2007.

Sur cette base, par délibération en date du 14 décembre 2007, le Conseil de Communauté a autorisé la mise en place des crédits nécessaires à la réalisation de cette opération et a décidé la création d'une autorisation de programme de 4 000 000 € TTC échelonnée selon quatre crédits de paiement (100 000 € pour 2008, 1 050 000 € pour 2009, 2 000 000 € pour 2010 et 850 000 € pour 2011).

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est évaluée à 3 200 000 € TTC soit environ 2 700 000 €HT.

Par délibération n°2011_A187, le Conseil communautaire du 15 décembre 2011 a procédé à l'élection des membres qui constituent le collège des élus communautaires au sein du jury.

Le Code des marchés publics exige pour ce marché la réunion d'un jury, composé conformément à l'article 24 - 1 du même Code.

Suite au renouvellement des délégués de la Commune de Venelles appelés à siéger au Conseil communautaire, il y a lieu de procéder à l'élection des nouveaux membres titulaires et suppléants du jury.

La mission de maîtrise d'œuvre recouvre les études de conception, depuis l'avant projet, l'assistance au maître d'ouvrage dans la rédaction et la passation des marchés de travaux, le suivi et la réception des travaux.

En application de l'article 74 III 4° a) du Code des marchés publics, la procédure d'appel d'offres lancée exige, concernant ce marché de maîtrise d'œuvre relatif à des ouvrages d'infrastructures, la désignation d'un jury tel que défini au I de l'article 24.

Il est constitué en application des articles 22 et 24 du Codes des marchés publics et comprend donc pour les membres à voix délibérative :

- 1- Madame le Président de la Communauté du Pays d'Aix membre de droit ou son représentant ;
- 2- Les membres élus conformément à l'article 24 du Code des marchés publics, soit 5 (cinq) membres du Conseil communautaire élus par le Conseil en qualité de titulaires et 5 (cinq) autres en qualité de suppléants dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales ;
- 3- Le collège des personnalités désignées par Madame le Président qui présentent un intérêt particulier au regard de l'objet du marché sans que le nombre de ces personnes n'excède cinq ;
- 4- Le collège des personnalités désignées par Madame le Président dont la qualification ou l'expérience doit être la même que celle exigée des candidats et qui doivent représenter au moins un tiers des membres du jury.

Conformément à l'article 74 III 4°a) du Code des marchés publics, les deux dernières catégories de membre du jury ont voix consultatives et seront désignées par arrêté de Madame le Président.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur une même liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la proportionnelle au plus fort reste. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Comme énoncé ci-dessus, il appartient donc au Conseil Communautaire de procéder à l'élection sur la même liste des cinq membres titulaires et des 5 membres suppléants, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, pour l'opération citée en objet.

Enfin, les listes des candidats doivent être déposées au Service des Assemblées un jour franc (le jour d'envoi de la liste et le jour de réunion ne doivent pas être comptés) au moins, avant la date du Conseil communautaire.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1, L.5211-2 et L.5211-6 ;

VU le Code des marchés publics, et notamment les articles 22 et 24 ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 14 décembre 2007 mettant en place une Autorisation de Programme et les crédits de paiement de l'opération de d'amélioration des accès de la ZA les Joncquiers aux Pennes Mirabeau;

VU la délibération du Bureau communautaire du 2 décembre 2011 approuvant le programme de l'opération d'amélioration des accès de la ZA les Joncquiers aux Pennes Mirabeau ;

VU la délibération n°2011_A187 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 relative à l'élection des membres du jury ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 11 octobre 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PROCEDER à l'élection**, au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel, à la proportionnelle au plus fort reste, des membres titulaires et suppléants devant siéger au Jury prévu à l'article 74 III 4° a) pour l'appel d'offres ouvert de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération d'amélioration des accès à la ZA des Joncquiers.

Conseil communautaire du 25 octobre 2012

Amélioration des accès à la zone d'activités des Jonquiers aux Pennes-Mirabeau –
Infrastructures – Election des membres du Jury en application de l'article 74 III, 4 a) du Code
des marchés publics – Liste n°1

Titulaires

Joël MANCEL

Robert LAGIER

Jean-Pierre DUFOUR

Jean-Pierre BABULEAUD

Patrick MOYA

Suppléants

Richard MARTIN

Anne MOINE

Nadira HAMARD OULMI

Marcel LICCIA

Michel BOYER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 OCTOBRE 2012

AMELIORATION DES ACCES A LA ZONE D'ACTIVITES DES JONCQUIERS AUX PENNES MIRABEAU –
INFRASTRUCTURES – ELECTION DES MEMBRES DU JURY EN APPLICATION DE L'ARTICLE 74 III, 4°
A) DU CODE DES MARCHES PUBLICS

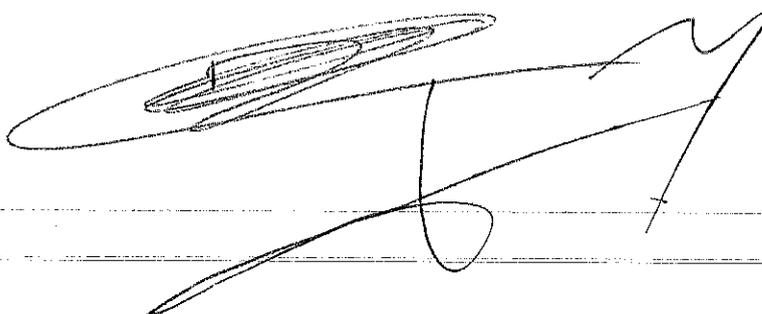
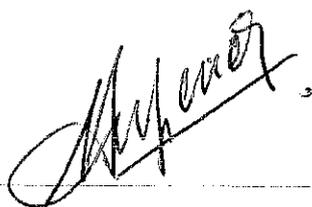
Inscrits : 144	Blancs et nuls : 3
Votants : 137	Exprimés : 134

Ont obtenu au premier tour : *Liste 1* *134* voix

- *Liste 1 est déclaré élu.* *134* voix

...

Ont signé le Président et le Secrétaire de séance



OBJET : Zones d'activités - Amélioration des accès à la Zone d'activités des Joncquiers aux Pennes Mirabeau – Infrastructures – Election des membres du Jury en application de l'article 74 III, 4 a) du Code des marchés publics

1. Election des membres du jury

Ont déclaré candidature :

Liste 1

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Joël MANCEL	Richard MARTIN
Robert LAGIER	Anne MOINE
Jean-Pierre DUFOUR	Nadira HAMARD OULMI
Jean-Pierre BABULEAUD	Marcel LICCIA
Patrick MOYA	Michel BOYER

Inscrits : 144	Blancs et nuls : 3
Votants : 137	Exprimés : 134

Sont proclamés élus en qualité de titulaires et de suppléants du jury suivant les résultats du scrutin ci-dessus totalement retranscrits :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Joël MANCEL	Richard MARTIN
Robert LAGIER	Anne MOINE
Jean-Pierre DUFOUR	Nadira HAMARD OULMI
Jean-Pierre BABULEAUD	Marcel LICCIA
Patrick MOYA	Michel BOYER

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS-MASINI



14 NOV. 2012